

Formation initiale des membres du Comité Social et Economique (C.S.E) en Santé, Sécurité et Conditions de Travail (S.S.C.T) dans les entreprises de moins de 300 salariés



Personnes concernées

Membres désignés au C.S.E ayant une voix délibérative et membres ayant une voix consultative :

- ✓ des entreprises de moins de 300 salariés,
- ✓ n'ayant jamais été formés à leur mission.

Durée 3 jours (21h)

Formation théorique et pratique ;

Scindée en 2 journées puis 1 journée pour permettre un travail de recherche entre les 2 sessions.

Pré-requis

Aucun

Méthode pédagogique

Méthodes participatives et directives alternées en fonction de la réactivité du groupe et des questions posées.

Objectifs

Être capable de participer aux missions S.S.C.T du C.S.E.

Apporter des éléments théoriques et pratiques.

Développer l'aptitude à déceler et à mesurer les risques professionnels.

Développer la capacité à analyser les conditions de travail.

Initier aux méthodes et aux procédés à mettre en œuvre pour :

- ✓ prévenir les risques professionnels,
- ✓ améliorer les conditions de travail.

En intra : Prendre en compte les spécificités de la branche professionnelle et de l'entreprise.

Cette formation répond à l'article L2315-18 du code du travail (obligation de formation des membres de la délégation du personnel du comité social et économique, nécessaire à l'exercice de leurs missions en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail).

Formation diffusée par des formateurs agréés par la DIRECCTE au regard de leur expérience au sein des instances représentatives du personnel en entreprise.

Formation initiale des membres du Comité Social et Economique (C.S.E) en Santé, Sécurité et Conditions de Travail (S.S.C.T) dans les entreprises de moins de 300 salariés

Parcours pédagogique

Ouverture de la session de formation

Présentation du formateur et de la société ELEVATION
Présentation des stagiaires
Présentation de la formation et des objectifs

La réglementation et le droit du C.S.E

Présentation du C.S.E – Champ d'application et composition
Fonctionnement et attributions
Attributions santé, sécurité et conditions de travail
Interlocuteurs – Structure de la réglementation S.S.C.T

L'analyse des risques

Principes fondamentaux de la sécurité – Obligations générales de l'employeur – Principes généraux de la prévention
Les grandes familles de dangers – Analyse et évaluation des risques professionnels
Chaque stagiaire aura pour mission d'étudier l'architecture documentaire dans son entreprise.

L'accident du travail et la maladie d'origine professionnelle

Définitions législatives de l'accident du travail, l'accident du trajet et la maladie professionnelle ou à caractère professionnel
Une réalité – Statistiques Etablir un diagnostic
La nécessité de l'analyse L'arbre des causes (vidéo)
Proposer des solutions Mettre en œuvre

Le management de la prévention en entreprise

Documents devant être présentés au C.S.E
Le management de la santé, de la sécurité et des conditions de travail

Les supports à l'action S.S.C.T du C.S.E

Sites internet institutionnels et autres sources d'information

La mise en application

Etude de l'architecture documentaire utilisée (restitution)

Synthèse et bilan de la formation

Attestation de formation remise au stagiaire.



Durée 3 jours (21h)

Formation théorique et pratique ;

Scindée en 2 journées puis 1 journée pour permettre un travail de recherche entre les 2 sessions.

Moyens pédagogiques

Salle de formation équipée de chaises, de tables, d'un tableau, d'un ordinateur avec connexion internet, d'un vidéo-projecteur, d'un écran.

Divers supports sont remis aux stagiaires : livrets, documents, clé USB avec nombreux documents pratiques.